



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

113. Sagesse. Prudence.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

sent quelquefois la vivacité de l'esprit, & le font paroître *pesant* dans la conversation, quoiqu'il pense finement.

112. GRAVE. SÉRIEUX. PRUDE.

On est *grave* par sagesse & par maturité d'esprit. On est *sérieux* par humeur & par tempérament. On est *prude* par goût & par affection.

La légèreté est l'opposé de la *gravité*; l'enjouement l'est du *sérieux*; le badinage l'est de la *prudence*.

L'habitude de traiter les affaires, nous donne de la *gravité*. Les réflexions d'une morale sévère rendent *sérieux*. Le desir de passer pour *grave*, fait qu'on devient *prude* (a).

(a) Voyez tome II, art. 234.

113. SAGESSE. PRUDENCE.

La *sagesse* fait agir & parler à propos. La *prudence* empêche de parler & d'agir mal-à-propos. La première; pour aller à ses fins, cherche à découvrir les bonnes routes, afin de les suivre. La seconde, pour ne pas manquer son but, tâche de connoître les mauvaises routes, afin de s'en écarter.

Il semble que la *sagesse* soit plus éclairée, & que la *prudence* soit plus réservée.

Le *sage* emploie les moyens qui paroissent les plus propres pour réussir; il se conduit par les lumières de la raison. Le *prudent* prend les voies qu'il croit les plus sûres; il ne s'expose point dans des chemins inconnus.

Un Ancien a dit: Qu'il est de la *sagesse* de ne parler que de ce qu'on sait parfaitement,

sur-tout lorsqu'on veut se faire estimer : l'on peut ajouter à cette maxime : qu'il est de la *prudence* de ne parler que de ce qui peut plaire, sur-tout quand on a dessein de se faire aimer.

114. CHÂTIER. PUNIR.

On *châtie* celui qui a fait une faute, afin de l'empêcher d'y retomber ; on veut le rendre meilleur. On *punit* celui qui a fait un crime pour le lui faire expier ; on veut qu'il serve d'exemple.

Les peres *châtient* leurs enfants. Les juges *sont punir* les malfaiteurs.

Il faut *châtier* rarement, & *punir* sévèrement.

Le *châtiment* dit une correction ; mais la *punition* ne dit précisément qu'une mortification faite à celui qu'on *punit*.

Il est essentiel, pour bien corriger, que le *châtiment* ne soit ni ne paroisse être l'effet de la mauvaise humeur. La justice demande que la *punition* soit rigoureuse lorsque le crime est énorme : * les loix doivent la proportionner au crime ; celui qui vole ne doit pas être *puni* comme l'assassin (*Encycl. XIII. 573*).

Dieu nous *châtie* en pere pendant le cours de cette vie mortelle, pour ne nous pas *punir* en Juge pendant toute une éternité.

Le mot de *châtier* porte toujours avec lui une idée de subordination, qui marque l'autorité ou la supériorité de celui qui *châtie* sur celui qui est *châtié*. Mais le mot *punir* n'enferme point cette idée dans la signification : on n'est pas toujours *puni* par ses supérieurs, on l'est quelquefois par ses égaux, par soi-même, par ses inférieurs, par un seul événement des